

Image not found or type unknown



Projet parc éolien non stipulé par vendeur et notaire

Par **rima03**, le **28/03/2017** à **09:40**

Bonjour, nous venons d'acheter une maison, deux mois après notre acquisition nous avons vu 8 éoliennes se construire (la plus proche à 400 mètres de notre maison). nous n'avons pas été informé de ce projet (qui était avéré depuis longtemps) avant l'achat. il y a une nuisance sonore que nous trouvons personnellement supportable mais qui fait sûrement baisser le prix de notre bien et risque de ne pas nous faciliter la tâche si nous souhaitons le vendre un jour. Le notaire est-il tenu de nous informer de ce type de projet ? si oui, quel recours avons nous ?
Merci de vos informations
Cordialement
Marie de Vial